

EN BONS THERMES**Les légionnaires
en assemblée générale**

LÉGION D'HONNEUR C'est à Jonzac que les responsables de la Société des membres de la Légion d'honneur de Charente-Maritime (SMLH) ont partagé leur assemblée générale, au théâtre du château. Cette réunion a eu lieu sous la présidence de Francis Lott, en présence d'Henri Weill vice-président national, du préfet Fabrice Rigoulet-Roze, Jérôme Aymard sous-préfet, et de membres des comités de La Rochelle-Île de Ré, Rochefort-Île d'Oléron, Saint-Jean-d'Angély, Royan et Saintes-Jonzac. Pour mémoire, chaque comité est engagé dans plusieurs domaines de la solidarité et plus particulièrement auprès de jeunes considérés à plusieurs titres comme étant méritants. Et c'est ainsi que, dans l'année, des remises de prix sont organisées comme par exemple à l'école de l'air à Saintes Paban (Prix de la Résistance, prix à des volontaires du service national), attribution



Roger Lenglet entre Alain Philippe, président du Comité Saintes-Jonzac et Francis Lott, président départemental. PHOTO DS.

du Prix d'excellence aux apprentis du CFA de Saint-Germain-de-Lusignan mais aussi dans le cadre la solidarité dans des actions ciblées, patients atteints de la maladie de Parkinson (Royan) ou de personnes hébergées en maison de retraite (Rochefort-Aytré). Par ailleurs, 23 légionnaires sont impliqués au sein du mouvement Honneur

en action, qui parraine des jeunes à travers un suivi personnalisé dans les domaines de l'éducation et de l'apprentissage. Autant d'engagements qui portent les valeurs de la Légion d'honneur dont la section départementale compte 616 membres. Lors de cette assemblée générale, un membre de la SMLH a été mis à l'honneur, Roger Len-

glet, pour son parcours militaire, sa forte implication dans des collectivités et associations, ses qualités personnelles et humaines.

**Les inscriptions sur
les listes électorales
sont encore possibles**

EUROPÉENNES Dans la perspective du scrutin européen du 26 mai prochain, les électeurs qui souhaitent procéder à leur inscription sur la liste électorale ont jusqu'au 30 mars pour effectuer la démarche. À Jonzac, une permanence aura lieu à cet effet samedi 30 mars, de 9 heures à 11 heures, dans les locaux de la police municipale, accessible par la place du Château. En amont, l'inscription reste possible jusqu'à demain vendredi aux horaires habituels d'ouverture de la mairie, au 3 rue du Château. Il faut se munir des copies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.